



CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2026

Présents : 24	L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. <u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENTEAU, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU), M. Wilfried HERBERT (ayant donné pouvoir à David VOITON), M. Alexis GOUGEON (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE). <u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO <u>Date de la convocation</u> : 23 juin 2026
Excusés : 3	
3 pouvoirs	
Absents :	
Votants : 27	
En exercice : 27	Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 3 juillet 2026, Publiée, le 6 juillet 2026, Notifiée, le 6 juillet 2026.
Délibération n°260629_07	URBANISME Cession d'un délaissé communal de voirie à La Blinière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des souhaits de Monsieur GUILLON et Monsieur et Madame MICHEL d'acquérir une partie de délaissés communaux, jouxtant leurs propriétés respectives, situés au lieudit « La Blinière » :

- M. GUILLON, un délaissé de 34 m² et un délaissé de 81 m², en zone Ah (surface avant bornage).
- M. MME MICHEL, un délaissé de 34 m² (surface avant bornage), en zone A.

Les riverains ont été consultés et n'ont pas émis d'opposition à cette transaction.

Le service des Domaines a été consulté et estime la valeur vénale à 0,85€ le m².

La commission urbanisme propose de majorer le prix de cession à 1,50 € le m², prix pratiqué sur les précédentes cessions en zone Ah, et d'homogénéiser ce tarif au délaissé situé en zone A, étant dans une configuration identique.

Ces cessions nécessitent le déclassement des parties de la voirie du domaine public de la Commune dans le domaine privé de la Commune avant toute cession.

Ces délaissés n'étant pas utilisés pour la circulation et ne représentant pas un enjeu pour la Commune, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le déclassement des délaissés appartenant au domaine public.

Ces délaissés n'ont pas pour fonction de desservir ou d'assurer la circulation, les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause et ils ne sont pas affectés à la circulation générale. Il peut donc être procédé à leurs déclassements sans qu'une enquête publique soit effectuée, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé présenté,
Vu l'avis de la Commission urbanisme du 09 juin 2026,
Vu l'avis des domaines du 11 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** la désaffectation des délaissés communaux de voirie, d'une superficie d'environ 34 m², 34 m² et 81 m², dont les superficies exactes seront connues après intervention d'un géomètre expert,
- **CONSTATE** le déclassement desdits délaissés communaux de voirie pour qu'ils relèvent du domaine privé communal sans enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du Code de la voirie routière ;
- **AUTORISE** les cessions desdits délaissés communaux de voirie au profit de M. GUILLON et M. MME MICHEL, au prix de **1,50 €** le m², étant précisé que les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge des acquéreurs,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Secrétaire de séance
Florence DRAKE DEL CASTILLO



Le Maire,
Nadine YOU

